

Léagdil Torah Ouléadira

Hachkafa

Nous voilà à l'approche d'un des premiers *Chabbat* de l'année...la *Michna*(*Chabbat* 151b) nous dit qu'il est interdit de fermer les yeux d'un mort PENDANT *CHABBAT*, ce dernier étant "*Mouktsé*" on ne pourra pas déplacer même une seule partie de son corps en l'occurrence ici ses paupières (voir *Rachi* sur place et *Beour Hagra* sur le *Choulhan Arouh Or.Hahaim* ch. 308 *Siman* 42).

La *Torah* (*Berechit* 46,4) nous raconte qu'*Hachem* rassura *Yaakov Avinou* qui craignait la descente en Egypte en lui disant "*VéYossef Yachit Yado Al Enéha*" (et *Yossef* posera sa main sur tes yeux). La raison de cette coutume de fermer les yeux d'un défunt EN SEMAINE nous dévoile le *Zohar* (*Vayehi* p.226a) est dû au fait que celui qui quitte ce monde perçoit dans sa dernière vision...la *Shé'hina*! et ce n'est pas respectueux écrit le *Zohar* qu'après avoir vu *Hakadosh Barouh Hou*, les yeux voient autre chose. Il est possible de tirer de ces enseignements de *Hazals* un message extraordinaire...

Rien n'est plus important pour un juif que d'accroître l'honneur d'*Hachem* sur cette terre, toute notre existence nous la passons dans le but de faire grandir le "*Kavod Chamaïm*" mais nous dévoilent nos sages à travers la *Michna* dans *Chabbat* (ne pas fermer les yeux d'un mort pendant *Chabbat*) un message du *Boré Olam*. *Hachem* nous dit: "si pour mon *Kavod*, un juif doit transgresser un interdit de "*Mouktsé*" alors je ne veux pas de ce *Kavod*! Laisser les yeux du mort voir autre chose après ma *Shé'hina*, mais je vous en supplie nous dit le maître du monde n'enfreignez pas un interdit de "*Mouktsé* ». Car en réalité mon plus grand *Kavod* c'est *Chabbat Kodèsh*! que vous gardiez le *Chabbat* dans ses moindres détails, là est mon plus grand et véritable *Kavod*. Cette *Michna* nous permet de comprendre pourquoi le Gaon de Vilna s'est évanoui le jour où il déplaça un objet *Mouktsé* par inadvertance...

Il avait conscience de ce que signifiait l'interdit de nos sages, conscient d'avoir touché le *Kavod Hachem*, il perdit connaissance. Qu'en est-il de nous *Rabbotai*...quelle attitude avons-nous face à un tiroir, dont nous ne savons pas toute la nature des objets qu'il contient? Face à un cheveu ou un poil de barbe sur le *Sefer* que l'on étudie? Face à une éponge qui traîne dans l'évier? Et plein d'autres cas auxquels nous pouvons être confrontés chaque *Chabbat*. Il est de notre devoir de connaître ces *Hala'hots* à la perfection, et de les enseigner aux gens qui nous entoure afin de faire grandir le nom d'*Hachem*.

Chabbat Chalom !

Mordékhaï Roubine